



**Conseil du commerce des services**

**PROGRAMME DE TRAVAIL SUR LE COMMERCE ÉLECTRONIQUE**

**RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DU COMMERCE  
DES SERVICES AU CONSEIL GÉNÉRAL**

1. Le 30 octobre 2019, le Conseil du commerce des services est convenu que je devrais, sous ma propre responsabilité, faire rapport au Conseil général sur les travaux menés dans le cadre du Programme de travail sur le commerce électronique depuis le rapport présenté en juillet 2019.<sup>1</sup>
2. Le Conseil du commerce des services a examiné le Programme de travail sur le commerce électronique à sa réunion formelle du 30 octobre 2019, conformément au mandat donné par les ministres de poursuivre les travaux dans le cadre du Programme de travail et de s'efforcer de redynamiser les travaux menés par les Membres.
3. À cette réunion, les États-Unis ont fourni des précisions supplémentaires concernant diverses questions qui avaient été posées à la réunion de juin au sujet de leur communication sur les "avantages économiques des flux de données transfrontières".<sup>2</sup> Ils ont, entre autres, cité les règles de confidentialité transfrontières (CBPR) de l'APEC comme exemple de système interopérable en matière de confidentialité, communiqué des renseignements généraux sur la participation des PMA à l'activité économique mondiale générée par les flux de données, signalé que le fait d'exiger le stockage local d'une copie des données était restrictif pour le commerce car cela dupliquait le coût du stockage des données pour les entreprises et indiqué que la plupart des gouvernements avaient des règles spécifiques pour le traitement des données personnelles. Les États-Unis ont dit que leur communication visait à compléter les négociations en cours dans le cadre de l'initiative conjointe sur le commerce électronique et ont encouragé les Membres à œuvrer en faveur d'un résultat ambitieux.
4. Deux délégations ont formulé d'autres observations sur la communication des États-Unis, à la fois pour signaler que la capacité des autorités de réglementation d'accéder aux données était importante dans tous les secteurs, et pas uniquement dans le secteur des services financiers, et pour souligner qu'il était difficile de tracer une ligne de démarcation entre les données personnelles et les données non personnelles.
5. La Chine a présenté une étude de cas sur le commerce électronique et la réduction de la pauvreté. Elle a donné des renseignements sur un programme pilote lancé par JD.com, Inc., l'une des plus grandes plates-formes de commerce électronique de la Chine afin d'aider les petits agriculteurs pauvres du comté de Wuyi à élever et à vendre des poulets biologiques en exploitant les mégadonnées. La Chine et une autre délégation ont fait observer que l'étude de cas mettait en évidence le rôle important que les technologies numériques pouvaient jouer, non seulement dans les zones urbaines, mais aussi dans les régions rurales.
6. Une délégation a fait référence au moratoire relatif aux droits de douane sur les transmissions électroniques et au fait que celui-ci arriverait bientôt à expiration, rappelant les interventions qu'elle avait faites et les communications qu'elle avait présentées<sup>3</sup> au Conseil général et notant que le moratoire était une question de nature transversale.

---

<sup>1</sup> Document S/C/57.

<sup>2</sup> Document S/C/W/382.

<sup>3</sup> Documents WT/GC/W/747 et WT/GC/W/774.